

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD339

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

APRÈS L'ARTICLE 36, insérer la division et l'intitulé suivants:

Section 5

Espaces de continuités écologiques

EXPOSÉ SOMMAIRE

Instauration d'un outil complémentaire de protection des espaces naturels et des espèces : les espaces de continuités écologiques